

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
19 janvier 2026

PUBLIE LE : 23 JAN. 2026

Délibération n°260119-2 : Compte-rendu des actes administratifs du Président

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le douze janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

**PRESENTS**

**CHAMBOURCY**

Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE  
Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE

**LE PECQ**

David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE

**MAREIL-MARLY**

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

**MARLY-LE-ROI**

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE  
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE

Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE  
Arnaud PERICARD, PRESIDENT

Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

**AIGREMONT**

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE  
Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE

Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT  
Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE

**LE VESINET**

Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE

**MAREIL-MARLY**

Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Pouvoirs** : Néant

**Communes non représentées** : AIGREMONT / LE VESINET

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Monsieur Cyrille ARIEU, Directeur adjoint du Dôme

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b><u>Nombre de communes</u></b>	:	7
<b><u>QUORUM</u></b>	:	8
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	10
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	/
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	10

Accusé de réception en préfecture  
078-257801340-20260123-260119-2-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2026  
Date de réception préfecture : 23/01/2026

**OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23 ;

**CONSIDERANT** l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 19 octobre 2022.

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**PREND ACTE** des décisions du Président qui suivent :

**Décision n°2025-20**

OBJET : Marché PIS25G – Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels Ciril - Signature

Il a été décidé de confier le contrat à la société Ciril GROUP, sise 49 Avenue Albert Einstein – 69100 VILLEURBANNE.

Montant forfaitaire annuel hors révision : 4 605,00 € HT, soit 5 526,00 € TTC ;

Durée : 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et reconductible tacitement par période annuelle, sans pouvoir excéder une durée totale de cinq ans, reconductions comprises.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

**Décision n°2025-23**

OBJET : Convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux – Avenant 6

Il a été décidé de signer l'avenant 6 à la convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux ayant pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, modifiant l'article 2 relatif à l'objet de la convention et l'article 5-4 relatif aux plafonds annuels de consommation par syndicat afin de tenir compte des évolutions institutionnelles et organisationnelles intervenues depuis la signature de la convention.

**Décision n°2025-27**

OBJET : PIS25J – Contrat d'abonnement au réseau de chaleur urbain ENERLAY pour la piscine intercommunale de Saint-Germain-en-Laye - Signature

Il a été décidé :

- d'approuver le contrat d'abonnement au réseau de chaleur urbain ENERLAY ayant pour objet la fourniture de chaleur et d'eau chaude sanitaire au bâtiment du Dôme de Saint-Germain-en-Laye, pour une surface chauffée de 6 933 m<sup>2</sup>, avec la société ENERLAY sise ZUP du Bel Air – 7 avenue Taillevent à SAINT-GERMAIN EN LAYE (78100).

Durée : 10 ans courant à compter de la date de mise en service renouvelable par tacite reconduction dans la limite du 1<sup>er</sup> juillet 2037 et selon les conditions d'exploitation et les tarifs applicables définis dans le règlement de service du réseau de chaleur urbain.

- de signer les documents contractuels afférents, comprenant :
  - . La police d'abonnement au réseau de chaleur ENERLAY.
  - . L'annexe relative au dispositif des CEE – « Coup de pouce chauffage bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » ouvrant droit au versement d'une prime de 86 900 euros.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

Accusé de réception en préfecture  
078-257801340-20260123-260119-2-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2026  
Date de réception préfecture : 23/01/2026

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **23/01/2026**

Transmis en préfecture et affiché le **23/01/2026**

**Pour Extrait Conforme**



**Arnaud PÉRICARD**

Président du Syndicat Intercommunal

**Myriam GUY**  
Secrétaire de séance